



Commission de l'immigration et du statut
de réfugié du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2025

Also available in English under the title : *Immigration and Refugee Board of Canada, Quarterly Financial Report for the quarter ended September 30, 2025*

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
Place Minto, Édifice Canada
344, rue Slater, 12^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0K1
Canada
irb-cisr.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2025.

La présente publication est également disponible en format HTML sur le site Web de la CISR : [Rapport financier trimestriel pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2025](#)

MQ2-5F-PDF (PDF électronique, français)
ISSN 2564-3568

Table des matières

Introduction.....	4
Méthode de présentation	4
Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
Risques et incertitudes.....	7
Changements importants en ce qui concerne les opérations, le personnel et les programmes.....	7
Attestation.....	7
État des autorisations (non vérifié).....	8
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)	9

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le présent rapport est conforme au Budget principal des dépenses pour l'exercice 2025-2026, au rapport financier trimestriel 2024-2025 et au Plan ministériel 2025-2026 de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR). Le rapport n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

La CISR est un tribunal administratif responsable et indépendant établi par le Parlement le 1 janvier 1989 dans le but de régler, de manière équitable, efficace et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié. En rendant des décisions administratives rapides et équitables, la CISR contribue à la confiance des Canadiens dans leurs institutions démocratiques et, par conséquent, à la qualité de vie au Canada.

Une description sommaire des programmes de la CISR se trouve dans le [Plan ministériel 2025-2026](#).

Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations s'y rattachant présente les pouvoirs de dépenser de la CISR accordés par le Parlement et utilisés par la CISR, conformément au Budget principal des dépenses pour l'exercice 2025-2026. Le présent rapport financier trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des pouvoirs de dépenser.

Le gouvernement ne peut faire de dépenses sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

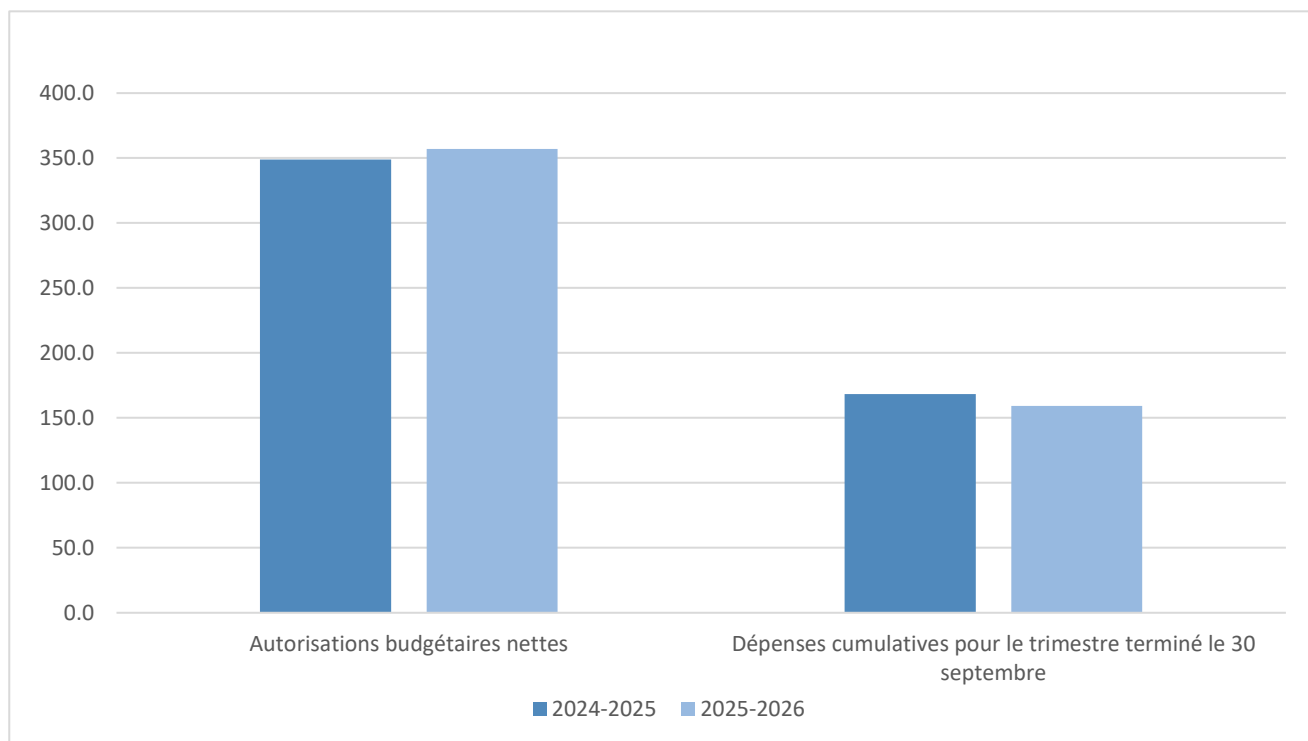
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à ordonner l'établissement d'un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il est établi.

La CISR applique la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus d'établissement des rapports ministériels sur le rendement. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore attribués en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section met en relief les éléments importants qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution nette de l'utilisation des ressources financières disponibles et des dépenses réelles pour l'exercice et pour le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2025 par rapport à l'exercice précédent.

Figure 1. Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses pour les trimestres terminés le 30 septembre des exercices 2024 à 2025 et 2025 à 2026 (en millions de dollars)



Depuis le début de l'exercice, les autorisations budgétaires totales disponibles de 357,1 millions de dollars représentent une légère augmentation de 2,3 % ou 8,1 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2025-2026 présente une augmentation de 10,9 millions de dollars, soit 5,9 millions de dollars en dépenses de fonctionnement et 5,0 millions de dollars en autorisations législatives. La variation observée au chapitre des dépenses de fonctionnement est attribuable à de petites différences entre le financement temporaire prévu dans le budget de 2022, lequel a pris fin, et le renouvellement de ce financement dans le budget de 2024. Y est également inclus le financement permanent servant à soutenir les conventions collectives récentes qui a été reçu au deuxième trimestre du dernier exercice; l'augmentation d'un trimestre à l'autre se chiffre donc à 8,1 millions de dollars plutôt qu'à 10,9 millions de dollars, comme l'indique le Budget principal des dépenses (augmentation globale).

En ce qui concerne les autorisations législatives, la hausse est principalement attribuable à l'augmentation du taux du régime d'avantages sociaux des employés, qui est passé de 13,8 % pour l'exercice 2024-2025 à 15,2 % pour l'exercice 2025-2026.

Au cours du trimestre qui a pris fin le 30 septembre 2025, la CISR a dépensé 80,8 millions de dollars, soit 6,5 millions de dollars (7,4 %) de moins que les 87,3 millions de dollars dépensés au cours du même trimestre de l'exercice précédent. La diminution des dépenses est principalement attribuable à une baisse au chapitre des services professionnels et spéciaux, de l'acquisition de machinerie et d'équipement ainsi que du personnel.

Le tableau suivant fournit des explications sur les changements importants survenus dans les dépenses par rapport à l'exercice précédent, par article courant :

Article courant	Faits saillants des dépenses de programmes	Écart entre les dépenses cumulées du 2 ^e trimestre de 2025-2026 et celles du 2 ^e trimestre de 2024-2025 (en milliers de dollars)
Personnel	Les dépenses liées au personnel sont inférieures de 1,0 % à celles de la même période du dernier exercice, ce qui s'explique par le durcissement des mesures de contrôle de la dotation en prévision du financement prenant fin. Les mesures en question servaient à gérer la fin prévue du financement d'investissement du Budget de 2024 et à se préparer aux réductions non confirmées dans l'ensemble du gouvernement.	-1 526 (1,0 %)
Services professionnels et spéciaux	Les dépenses en services professionnels et spéciaux sont en baisse de 26,1 % par rapport au même trimestre du dernier exercice. Ce repli s'explique en partie par une diminution des besoins liés au personnel, qui, par le fait même, a entraîné une baisse de la demande pour du soutien externe. De plus, dans cette catégorie figurent les dépenses en services de traduction et de transcription, qui étaient inférieures de 1,4 million de dollars, ce qui est lié aux types de demandes d'asile traitées. Comme les tendances en matière de consommation ne sont pas linéaires, la période est également un facteur qui entre en jeu lorsqu'il s'agit de comparer des dépenses trimestrielles.	-4 371 (26,1 %)
Acquisition de machinerie et d'équipement	Les initiatives de transformation de l'espace de travail s'inscrivant dans le contexte de la directive sur le retour au bureau ont pris fin et il n'y a pas eu de croissance additionnelle du nombre d'équivalents temps plein, si bien que les besoins en matière d'investissements supplémentaires liés à la main-d'œuvre ont diminué de 78,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette situation témoigne d'un virage stratégique vers la consolidation, l'efficacité et le maintien de la capacité existante, plutôt que l'expansion.	-1 654 (-78,4 %)

Risques et incertitudes

L'environnement dans lequel la CISR exerce ses activités demeure très dynamique. Au deuxième trimestre, la CISR a maintenu une position financière stable et a continué de gérer les incertitudes qui persistent en lien avec les autorisations de dépenses courantes et futures (p. ex. diminution des autorisations et réduction des dépenses à l'échelle du gouvernement).

Le nombre de demandes d'asile que reçoit la Section de la protection des réfugiés, qui demeure élevé, exerce une pression sur le système d'immigration et d'octroi de l'asile du Canada. Compte tenu de ce contexte, la CISR signale qu'il y a un risque que le nombre de demandes d'asile déferées continue de créer un excédent de cas en instance dépassant la capacité de traitement. Si elle ne peut compter sur un financement suffisant ou prévisible, la CISR pourrait se voir dans l'incapacité de maximiser ses opérations et de maintenir sa productivité. En réponse à cette situation, la CISR harmonise de manière proactive la capacité des sections avec les ressources de manière à gérer le nombre élevé de cas en instance et à voir à ce que les délais d'attente pour les décisions demeurent les plus raisonnables possibles. La planification stratégique de l'effectif et des ressources demeure un facteur essentiel lorsqu'il s'agit d'assurer l'efficacité et l'adaptabilité dans l'ensemble des sections. La CISR le sait : son effectif est l'une de ses principales forces organisationnelles. C'est pourquoi elle accroît la productivité au moyen d'initiatives de renforcement des capacités ciblées. Parmi les mesures, notons l'automatisation de processus peu complexes dans le but de les accélérer, comme la réception de cas et la mise au rôle.

La CISR, qui fait partie intégrante du vaste système d'immigration et d'octroi de l'asile, a continué de travailler étroitement avec ses partenaires de portefeuille, ses fournisseurs de services et les intervenants externes. Toutefois, les restrictions en matière de capacité à l'échelle du système au sein de l'ensemble des organisations partenaires pourraient avoir une incidence sur la capacité de la CISR à répondre aux demandes de service et à assurer l'efficacité en matière de traitement.

Pour atténuer les risques, la CISR a continué de faire avancer son **plan stratégique Horizon 2026-2027** (le plan), appuyé par une surveillance continue et une gouvernance adaptative. Le plan vise à maximiser la capacité opérationnelle des quatre sections, notamment en simplifiant et en uniformisant les processus et en utilisant la technologie pour réaliser des gains d'efficacité tout en maintenant la qualité des décisions. Il sera possible, grâce à des investissements ciblés dans la gestion de projets et les infrastructures de technologie de l'information, d'acquérir les ressources et les outils numériques nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques en question.

Changements importants en ce qui concerne les opérations, le personnel et les programmes

Les changements suivants ont été apportés au personnel principal depuis le dernier rapport :

- Le 17 juillet 2025, Julie Wellington a quitté son poste d'avocate générale principale à la CISR.

Attestation

La version originale a été signée par

Manon Brassard
Présidente

Hongchao Wang
Chef des Services intégrés et dirigeante principale des
Finances

Ottawa, Canada

Date : 27 novembre 2025

État des autorisations (non vérifié)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
Autorisations et pouvoirs (en milliers de dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 30 sept. 2025	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 30 sept. 2024	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement nettes	320 611	71 651	140 906	317 566	79 396	152 572
Autorisations législatives budgétaires	36 442	9 110	18 221	31 421	7 856	15 712
Autorisations budgétaires totales	357 053	80 761	159 127	348 987	87 252	168 284
Autorisations totales	357 053	80 761	159 127	348 987	87 252	168 284

*Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
Dépenses (en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Dépenses effectuées au cours du trimestre ayant pris fin le 30 sept. 2025	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses effectuées au cours du trimestre ayant pris fin le 30 sept. 2024	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
Personnel	285 683	71 488	141 784	259 106	73 790	143 310
Transport et communications	2 605	115	240	4 298	305	693
Information	684	112	223	765	150	331
Services professionnels et spéciaux	46 562	6 983	12 383	42 265	10 346	16 754
Locations	9 467	1 559	3 354	10 039	1 260	4 074
Réparation et entretien	7 958	40	55	14 309	(22)	129
Services publics, fournitures et approvisionnement	650	39	71	908	110	177
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	415	-	-
Acquisition de machinerie et d'équipement	3 429	439	455	16 642	1 033	2 109
Autres subventions et paiements	50	(14)	562	240	280	707
Dépenses budgétaires brutes totales	357 053	80 671	159 127	348 987	87 252	168 284
Dépenses budgétaires nettes totales	357 053	80 671	159 127	348 987	87 252	168 284

*Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.